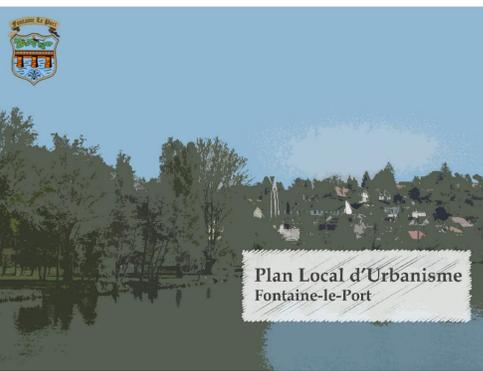




Règlement graphique de la commune au 5000<sup>ème</sup> / Pièce n°3-2



**Plan Local d'Urbanisme**  
Fontaine-le-Port

Vu pour être annexé à la délibération en date du :  
Le Maire :

- Zone urbaine générale
- Zone urbaine générale de jardin
- Zone urbaine destinée aux activités économiques
- Zone à urbaniser à long terme
- Zone agricole
- Zone naturelle
- Secteur patrimonial
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour de l'hébergement touristique
- Eléments de paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Eléments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
- Eléments de paysage [...] à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Eléments de paysage, sites et secteurs à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone inondable (PPRI Samoreau Nandy)
- Zone humide (classe 2 DRIEE)
- Zone humide potentielle (classe 3 DRIEE)
- Périmètre des orientations d'aménagement et de programmation
- Lisières des boisements de plus de 100 hectares
- ★ Eléments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Changement de destination interdit

